

Département de L'Indre
Commune de Sougé

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} FEVRIER 2024

Extrait du Registre des Délibérations

Délibération n° 2024-03 en date du 1^{er} février 2024
Portant avis sur le projet éolien Levroux – Saint Pierre de Lamps

Nombre de conseillers	11
Présents	07
Représentés	02
Votants	09
Exprimés	09
Pour	09
Contre	00

L'an deux mil vingt quatre, le premier février à 18 heures 00, le Conseil Municipal de Sougé dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle socio-éducative sous la présidence de Monsieur Dominique PERROT, Maire.

Date de convocation : 25 janvier 2024

Présents : MM Perrot Dominique, Nivet Claude, Geoffroy François, Clo Jean-François, Jobczyk Cédric, Montagnac François, Mme Terrassin Séverine.

Absentes excusées ayant donné pouvoir : Mme Gstalter Marie-Chantal a donné pouvoir à Monsieur Perrot Dominique et Madame Niquet Annick donné pouvoir à Monsieur Nivet Claude.

Absentes : Mmes Cormier Laurence, Scotto Di Uccio Séverine

Monsieur François MONTAGNAC a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une enquête publique est actuellement en cours concernant un projet éolien sur la commune de Levroux – Saint Pierre de Lamps pour l'implantation de 5 éoliennes.

Monsieur le Maire rappelle brièvement le contexte :

En mai 2018, sur une délibération unanime de la commune de Levroux et aux discussions qui ont suivies avec les propriétaires fonciers, le projet a fait l'objet d'un déblocage de fonds pour lancer les études environnementales.

Quatre années de concertation avec les acteurs du territoire et d'expertises environnementales ont permis de faire émerger un scénario d'implantation. La zone présentant un potentiel d'implantation de 6 éoliennes, le projet finalisé en a retenu seulement 5.

Le dossier finalisé a été déposé pour étude par les services de l'Etat en octobre 2022 et le projet a été réputé recevable en septembre 2023.

Le projet produira environ 44 000 000 de kWh/an d'électricité bas carbone ; c'est équivalent à la consommation d'électricité hors chauffage de 20 000 personnes.

Par ailleurs, le parc sera soumis à l'imposition et impliquera des retombées économiques sur les budgets des collectivités locales. Sur 25 années d'activité, ce sera plus de 4 750 000 € de retombées économiques pour les collectivités.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal a l'unanimité :

- Donne un avis favorable pour le projet éolien Levroux – Saint Pierre de Lamps afin d'être en cohérence avec le projet de la commune de Sougé qui est à proximité.

Fait à Sougé, le 5 février 2024

Le Secrétaire de Séance,
François MONTAGNAC



Le Maire,
Dominique PERROT

